



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE N° 2025-012

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public *Dérogation mineure - N° 2025-012* visant à autoriser la construction d'un gazébo en cour arrière, et ce, en date du 17 juillet 2025.

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public *Dérogation mineure - N° 2025-012* sur le site Internet de la Municipalité le 17 juillet 2025.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

17 juillet 2025

Date